**CONSEIL MUNICIPAL DE MULHOUSE**

Sous la présidence de Frédéric MARQUET, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du 24 septembre 2026

47 élus présents (55 en exercice, 6 procurations)

M. Régis OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance.

## COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL : ELECTION DES MEMBRES (Secrétariat Général/5.2.3/125)

Le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit, dans son article 61, la création de commissions d'études permanentes composées de 12 membres chacune.

Le Conseil Municipal est composé des 5 commissions suivantes :

- BIEN VIVRE,
- S'EPANOUIR,
- VIBRER,
- FINANCES,
- PARTICIPATION CITOYENNE.

Conformément au règlement intérieur, le Maire est de droit président de chaque commission et il peut déléguer la présidence à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Chaque commission se réunit au moins 2 fois par an. La convocation est envoyée par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal au plus tard 10 jours avant la réunion et un jour en cas d'urgence.

Tous les conseillers peuvent assister aux commissions dont ils ne font pas partie. Ils peuvent être invités par le président à présenter des observations ou informations sur les points inscrits à l'ordre du jour, étant précisé que ces interventions ne sauraient remettre en cause le rôle prépondérant confié aux seuls membres de la commission.

Lorsqu'un conseiller municipal, qu'il soit membre ou non de la commission, est dans une situation de conflit d'intérêts s'agissant d'une affaire évoquée en commission, il s'abstient de toute participation aux travaux préparatoires et aux débats sur cette affaire au sein de la commission.

Un collaborateur de groupe peut accompagner, en tant qu'observateur, un élu de son groupe.

Les comptes- rendus succincts des réunions de commission sont communiqués à l'ensemble des membres du conseil municipal par mail dans un délai de 10 jours ouvrés après la tenue de la commission.

Il est proposé d'élire les 12 membres de chaque commission de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale dans sa composition actuelle :

8 sièges pour « Pour vous, Pour Mulhouse »
1 siège pour « Mulhouse en commun »
1 siège pour « Nous sommes Mulhouse »
1 siège pour « Fiers de Mulhouse »
1 siège pour « Rassemblement pour Mulhouse »

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'élire les élus qui siégeront à la :

**COMMISSION BIEN VIVRE**

*Santé, Habitat et Urbanisme, Propreté, Mobilité, Nature et Environnement, Sécurité, Commerce et Artisanat, Solidarité et Engagement, Sénior et Handicap, Ville Intelligente et Service à la Population.*

- ✓ Rodolphe CAHN
- ✓ Thierry COUTAYE
- ✓ Angélique DELAPORTE
- ✓ Philippe D'ORELLI
- ✓ Philippe LALLEMANT
- ✓ Anne LAUMOND
- ✓ Mélanie MARCHANT
- ✓ Jean - Lou REICHLING
- ✓ Thiébaut WEBER
- ✓ Patricia LEGOUGE
- ✓ Alain COUCHOT
- ✓ Christelle RITZ

**COMMISSION S'EPANOUIR**

*Jeunesse, Education, Enseignement Supérieur, Emploi, Relations Internationales, Sport-Loisirs, Cultes et Fraternité.*

- ✓ Jean-Marc AMATRUDA
- ✓ Rodolphe CAHN
- ✓ Thierry COUTAYE
- ✓ Carine DE MARIN
- ✓ Anne - Catherine GOETZ
- ✓ Denis PAULIAC
- ✓ Kelly PARTOUCHE
- ✓ Maïté RUGIERO
- ✓ Jonas CARDOSO
- ✓ Soheib HADDAD
- ✓ Marie HOTTINGER
- ✓ Christelle RITZ

**COMMISSION VIBRER**

Culture**,** *Sport de Haut Niveau, Evènements, Tourisme et Loisirs.*

- ✓ Carine DE MARIN
- ✓ Jean - Marc AMATRUDA
- ✓ Catherine CHOPIN
- ✓ Boubaker FETTIS
- ✓ Malvine FREY
- ✓ Aurélia GERBER
- ✓ Delphine GHELLI
- ✓ Alessandro RIGONI
- ✓ Isabelle MAURER
- ✓ Thibault BENABIB
- ✓ Marie CORNEILLE
- ✓ Pierre PINTO

**COMMISSION FINANCES**

- ✓ Frédéric GUTHMANN
- ✓ Anne LAUMOND
- ✓ Arnaud BUCHER
- ✓ Olivier ERHARD
- ✓ Peggy MIQUEE
- ✓ Christophe STEGER
- ✓ Christine STUDER
- ✓ Hubert ZUMBIHL
- ✓ Cléo SCHWEITZER
- ✓ Annouar SASSI
- ✓ Florian COLOM
- ✓ Pierre PINTO

**COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE**

- ✓ Lara MILLION
- ✓ Aude BRUNO - SISSELIN
- ✓ Philippe DUVERNOIS
- ✓ Francis GRINENBERGER
- ✓ Patrick HELL
- ✓ Maïté RUGIERO
- ✓ Brigitte SACCARD
- ✓ Fatou SISSOKO
- ✓ Léonie HEBERT
- ✓ Sirine BEN - HADJ
- ✓ Aya HIMER
- ✓ Céline REANT

Le Conseil Municipal élit les membres de ses commissions permanentes.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Le Secrétaire de séance

Régis OCHSENBEIN

Le Maire

Frédéric MARQUET